

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 991

présenté par

M. Saint-Huile, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« France Travail »

les mots :

« Pôle emploi ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 19, à la première phrase de l'alinéa 24, aux alinéas 27 et 35 et à la deuxième phrase de l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir la dénomination Pôle Emploi au lieu d'opérateur France Travail.

Ce changement de nom risque d'entraîner la confusion, alors même que la création de Pôle Emploi est récente, et qu'il est devenu un acteur bien identifié par tous.

Un changement de nom impliquerait un changement de missions, de périmètres : ce qui n'est pas le cas. A moins de considérer que l'opérateur Pôle emploi aurait un rôle hiérarchique sur les autres opérateurs du service public de l'emploi, ce qui serait problématique.

Le seul réel changement concerne la constitution d'un réseau, qui pourrait éventuellement, lui, obtenir la dénomination de France Travail

